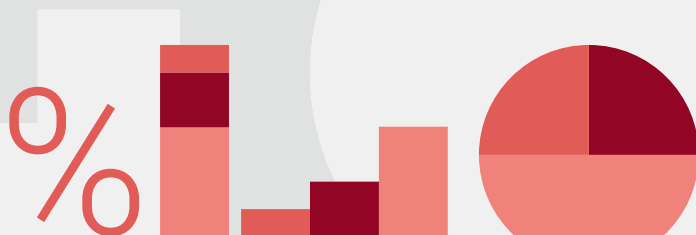


Actualités OFS



20 Situation économique et sociale de la population

Neuchâtel, novembre 2020

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Concilier travail et famille en Suisse et en Europe, en 2018

Résumé

La nécessité de concilier vies professionnelle et familiale ne touche pas uniquement les parents qui exercent une activité lucrative et qui ont des enfants de moins de 15 ans, mais également tous ceux qui s'occupent d'enfants de plus de 15 ans ou d'autres proches adultes nécessitant des soins. Ces personnes assument une partie significative du travail de prise en charge indispensable à notre société, en sus de leur activité professionnelle.

En Suisse, 36% de la population résidante permanente de 18 à 64 ans assument régulièrement au moins une tâche de prise en charge auprès d'enfants ou de membres adultes de leur famille. Cette proportion équivaut à 1,9 million de personnes. Sur ce total, 26,5% assument ce type de tâche pour des enfants de moins de 15 ans, 6,6% pour des enfants de 15 ans ou plus ou des membres plus âgés de la famille et 2,3% prennent régulièrement en charge aussi bien des enfants de moins de 15 ans que des membres adultes de leur famille. C'est dans la tranche d'âge des 40 à 54 ans que cette double charge est la plus fréquente.

La grande majorité de ces personnes sont actives sur le marché du travail, c'est-à-dire qu'elles sont soit actives occupées, soit au chômage au sens du BIT (96% des hommes et 80% des femmes). Une part relativement grande de ces personnes peuvent profiter régulièrement d'horaires de travail et de présence flexibles pour des raisons familiales.

La réduction du temps de travail est la conséquence la plus fréquente de la prise en charge d'enfants pour les femmes: 61% des femmes actives occupées avec des tâches de prise en charge d'enfants de moins de 15 ans ont réduit leur activité professionnelle contre 14% des hommes dans la même situation. Tant les femmes que les hommes estiment que la durée ou l'inadéquation des horaires de travail ou encore la longueur du trajet jusqu'au lieu

de travail constituent les principaux facteurs qui les empêchent de concilier vies professionnelle et familiale. 79% des femmes contre 9% des hommes ont interrompu leur activité professionnelle durant au moins un mois par le passé pour s'occuper d'enfants de moins de 15 ans. Si l'interruption a été brève (entre un et six mois) pour la plupart des hommes, elle ne l'a été que pour 18% des femmes. 22% des femmes ont mis leur activité professionnelle entre parenthèses durant plus de cinq ans.

Par rapport aux pays de l'UE-28/AELE et tout particulièrement par rapport aux pays voisins, la Suisse fait relativement bonne figure pour ce qui touche à la flexibilité des horaires de travail. Pour les Autrichiennes comme pour les Suissesses, la réduction du temps de travail est la conséquence la plus fréquente de la prise en charge d'enfants (resp. 39% et 38%). Par ailleurs, en France comme en Suisse, hommes et femmes citent la durée, l'imprévisibilité ou le caractère défavorable des horaires de travail ainsi que la longueur du trajet jusqu'au lieu de travail comme les principaux obstacles à une bonne compatibilité entre travail et famille. La part des femmes ayant interrompu leur carrière durant plus de cinq ans pour s'occuper d'enfants est la même en Suisse et en Autriche: 28%. Cette proportion n'est plus élevée qu'en Slovaquie, en Hongrie et en République tchèque. Elle se situe à 22% en Allemagne, à 10% en France et à 6,5% en Italie.

Introduction

Concilier travail et famille: voilà l'un des sujets les plus brûlants de notre époque. Il touche des domaines aussi variés que le marché du travail, la politique sociale, la politique familiale et l'égalité entre les sexes, sans oublier diverses questions relevant de la sphère privée, comme la possibilité pour les individus et les

familles d'organiser leur vie à leur convenance. Or permettre aux salariés de concilier efficacement leur activité professionnelle et leurs responsabilités familiales ne va pas dans le seul intérêt des individus et des familles, mais s'inscrit aussi dans une culture d'entreprise moderne.

Des facteurs comme la participation toujours plus forte des femmes au marché du travail ou le vieillissement de la population font qu'autant les hommes que les femmes éprouvent toujours davantage le besoin de concilier leurs vies professionnelle et familiale afin de s'occuper de leurs enfants ou de leurs parents âgés par exemple.

Le présent module, «Concilier travail et famille», a été élaboré selon les directives d'Eurostat dans les différents pays d'Europe, de sorte que des comparaisons internationales sont désormais possibles.¹ Il examine la situation des personnes qui assument la prise en charge d'enfants ou de personnes malades, handicapées ou âgées au sein de leur famille, en les distinguant selon l'âge et la situation professionnelle, pour cerner les effets de ces responsabilités sur leur situation professionnelle, et fournit des indications sur les principaux obstacles à une bonne conciliation. Il livre également des informations sur la possibilité de disposer d'horaires flexibles pour assumer des responsabilités familiales et sur les interruptions ou réductions de l'activité professionnelle dues à la prise en charge d'enfants ou de proches adultes par le passé. Ces thèmes sont abordés ci-après en sept chapitres au total, six consacrés à la Suisse, le septième examinant une sélection de résultats au niveau international.

1 Les 40 à 54 ans sont les plus nombreux à assumer des tâches de prise en charge

Selon le module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» de l'enquête suisse sur la population active 2018, 36% de la population résidente permanente de Suisse âgée de 18 à 64 ans assument régulièrement au moins une tâche de prise en charge auprès d'enfants ou de membres adultes de la famille. Cette proportion équivaut à 1,9 million de personnes. L'enquête ne précise pas si la personne prise en charge habite principalement dans le ménage ou pas. Comme on pourrait s'y attendre, la majeure partie de la prise en charge concerne les enfants du ménage² qui ont moins de 15 ans: un bon quart (26,5%) des personnes de 18 à 64 ans assument des tâches de ce type; 6,6% s'occupent d'enfants de 15 ans ou plus ou de proches âgés et 2,3% s'occupent régulièrement aussi bien d'enfants de moins de 15 ans que de proches adultes. L'ampleur et les modalités de la prise en charge diffèrent fortement selon l'âge de la personne assurant cette tâche. C'est dans les deux groupes d'âge intermédiaires que l'on trouve les plus fortes proportions de personnes assurant ce type de tâches, surtout pour des enfants de moins

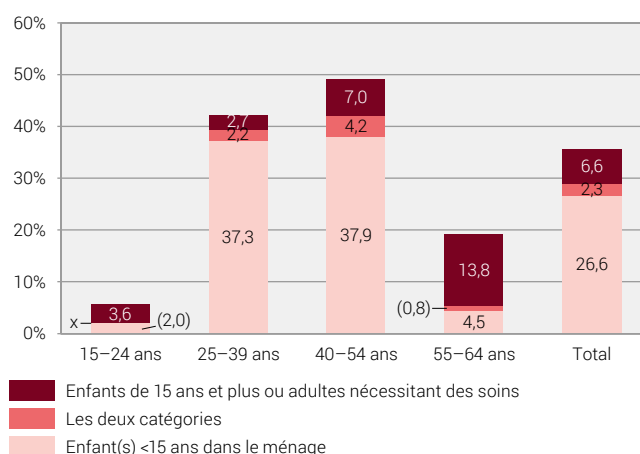
de 15 ans: 42% des 25 à 39 ans et 49% des 40 à 54 ans assument au moins une tâche de prise en charge régulière. C'est parmi les 55 à 64 ans que l'on trouve le plus de personnes (14%) s'occupant d'enfants de 15 ans ou plus ou de proches adultes nécessitant des soins, et parmi les 40 à 54 ans le plus de personnes assurant une double charge: 4,2% d'entre elles s'occupent régulièrement aussi bien d'enfants de moins de 15 ans que d'enfants de plus de 15 ans et de proches adultes nécessitant des soins.

Ce n'est que pour la prise en charge d'enfants de 15 ans ou plus ou de proches adultes nécessitant des soins que l'on mesure des différences entre les deux sexes: 7,5% des femmes contre 5,7% des hommes assument ce type de tâches. La différence est plus marquée parmi les 55 à 64 ans: 10% des hommes contre 18% des femmes assument régulièrement des tâches de ce genre (graphique G1 et tableau TA1 en annexe).

Personnes assurant régulièrement des tâches de prise en charge, selon le type de prise en charge, en 2018

Population résidente permanente de 18 à 64 ans, selon les groupes d'âge et le sexe, en %

G1



(chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations dans l'échantillon. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

X: extrapolation basée sur moins de 5 observations. Les résultats ne sont pas publiés en raison de la protection des données.

Source: OFS – enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale»

© OFS 2020

2 Forte participation au marché du travail des personnes assurant des tâches de prise en charge

Pour ce qui est de concilier vies professionnelle et familiale, on s'intéressera ici en particulier à la situation professionnelle des personnes qui assument régulièrement des tâches de prise en charge. La grande majorité d'entre elles participent au marché du travail, c'est-à-dire qu'elles sont soit actives occupées, soit au chômage au sens du BIT (96% des hommes et 80% des femmes). Les hommes qui assument des tâches de prise en charge sont plus souvent actifs sur le marché du travail que ceux n'assurant pas de telles tâches (96% contre 83%). L'écart s'explique notamment par la relativement forte participation au marché du travail

¹ Des informations détaillées et des liens vers la base de données Eurostat figurent dans la partie «Remarques méthodologiques» en page 9. Eurostat a profondément remanié ce module en 2018, raison pour laquelle les comparaisons avec le précédent module consacré au même thème en 2012 s'avèrent impossibles pour la Suisse.

² La personne peut s'occuper de ses propres enfants ou de ceux du/de la partenaire, et ces enfants peuvent vivre principalement dans ce ménage ou pas, cf. «Remarques méthodologiques», page 9.

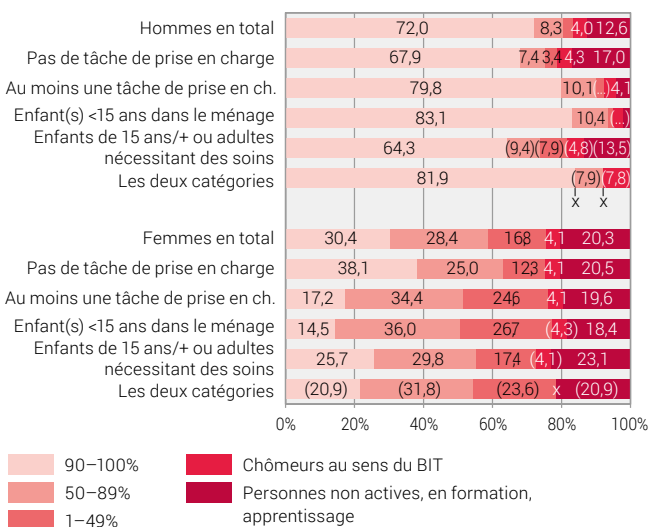
des pères s'occupant d'enfants de moins de 15 ans (98%), dont 12% travaillent à temps partiel. Parmi les hommes assumant la prise en charge d'enfants de 15 ans ou plus ou de proches adultes nécessitant des soins, seuls 87% exercent une activité professionnelle³.

La situation diffère chez les femmes. Qu'elles assument ou non la prise en charge d'enfants ou d'adultes, huit femmes sur dix exercent une activité professionnelle ou sont au chômage (selon les critères du BIT). Celles qui assument régulièrement une tâche de prise en charge travaillent plus fréquemment à temps partiel, avec des taux d'occupation inférieurs à ceux des femmes n'assumant pas de tâche de ce type. Sur l'ensemble des femmes qui assument des tâches de prise en charge, 25% travaillent à moins de 50% et 34% à des taux compris entre 50 et 89%. Parmi celles n'assumant pas de tâches de prise en charge, ces mêmes parts sont de 12% et de 25% respectivement. À l'inverse, 38% des femmes sans tâche de prise en charge travaillent à plein temps contre 17% de celles qui en assument au moins une. Environ une femme sur cinq âgée de 18 à 64 ans est sans emploi ou en formation, qu'elle assume ou non des tâches de prise en charge. Les femmes s'occupant d'enfants de 15 ans ou plus ou de proches adultes nécessitant des soins sont un peu plus nombreuses à n'exercer aucune activité lucrative (23%, cf. graphique G2 et tableau TA2 en annexe).

Personnes assumant régulièrement des tâches de prise en charge, selon le type de prise en charge et la situation professionnelle, en 2018

Population résidante permanente de 18 à 64 ans, selon le sexe, en %

G2



(chiffre), (...): extrapolation basée sur moins de 50 observations dans l'échantillon. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.
X: extrapolation basée sur moins de 5 observations. Les résultats ne sont pas publiés en raison de la protection des données.

Source: OFS – enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» © OFS 2020

³ L'âge exerce probablement une influence chez les hommes sans tâches de prise en charge: les hommes jeunes sont souvent en formation ou en apprentissage et ne sont donc pas comptés parmi les actifs.

3 Différences entre branches d'activité et professions en termes de recours à des horaires flexibles pour raisons familiales

Une certaine souplesse quant aux heures de travail et de présence dans l'entreprise peut faciliter grandement les efforts pour concilier travail et famille au quotidien.

Les hommes assumant régulièrement des tâches de prise en charge sont plus nombreux que les femmes à pouvoir avancer ou reculer d'une heure leurs journées de travail. De telles possibilités sont en effet plus souvent accordées aux personnes présentant des taux d'occupation élevés. Les femmes qui assument des tâches de prise en charge peuvent en revanche prendre plus souvent congé une ou plusieurs journées entières pour raisons familiales sans devoir entamer leur solde de jours de vacances. Ce type de flexibilité est plus courant pour les personnes travaillant à un faible pourcentage.

Parmi les hommes salariés assumant au moins une tâche de prise en charge régulière, 73% ont en principe la possibilité d'avancer ou de reculer d'une heure ou plus leur journée de travail, 14% ne peuvent le faire que rarement et 12% n'en ont pas du tout la possibilité. Chez les femmes dans la même situation, 64% peuvent en principe bénéficier de la même souplesse, 18% d'entre elles occasionnellement et 17% pas du tout.

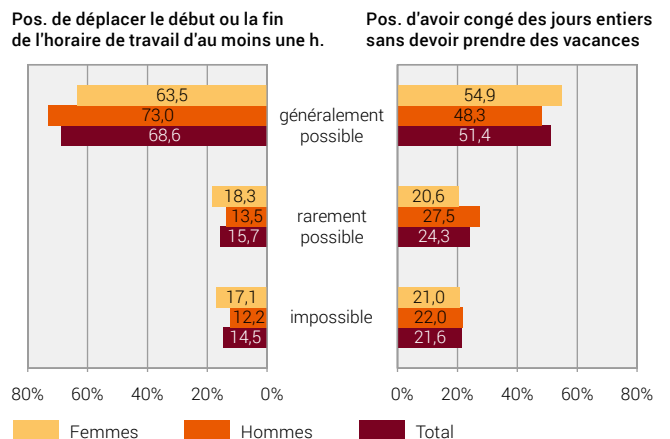
Pour ce qui est de prendre congé des journées entières pour raisons familiales, 55% des femmes contre 48% des hommes peuvent en principe le faire et 21% de femmes contre 28% d'hommes peuvent le faire occasionnellement. Un cinquième des hommes comme des femmes ne jouissent pas de cette possibilité (21% et 22% resp.).

Les parts de salariés bénéficiant de ce type de flexibilité ne varient guère en fonction du type de tâche de prise en charge (cf. graphique G3 et tableau TA3 en annexe).

Possibilité de changer d'horaire de travail à court terme pour des raisons familiales, en 2018

Salarié(e)s¹ de 18 à 64 ans ayant au moins une tâche de prise en charge régulière, selon le sexe et le taux d'occupation, en %

G3



¹ sans apprentis

Source: OFS – enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» © OFS 2020

La possibilité de recourir, pour des raisons familiales, à ces deux types de flexibilité varie selon le type d'activité économique. La part des personnes qui peuvent en principe y recourir est inférieure à la moyenne dans les branches «éducation et enseignement» (décalage des horaires d'une heure pour 46% des salariés, prise de journées entières de congé sans entamer le solde de jours de vacances pour 37%), «transports et entreposage» (resp. 61% et 44%) et «construction» (resp. 66% et 34%). Les personnes travaillant dans les branches «information et communication» (resp. 89% et 57%), «activités spécialisées et scientifiques» (resp. 88% et 52%), «activités financières et d'assurances» (resp. 85% et 53%), «arts, loisirs, ménages privés, autres» (resp. 71% et 62%) et «administration publique» (resp. 70% et 54%) bénéficient à l'inverse bien plus souvent de ces deux possibilités. Dans la «santé et action sociale», la proportion de personnes pouvant décaler leurs horaires est inférieure à la moyenne (56%), alors que la part de celles pouvant prendre des journées entières est au contraire plus élevée que dans les autres branches (58%).

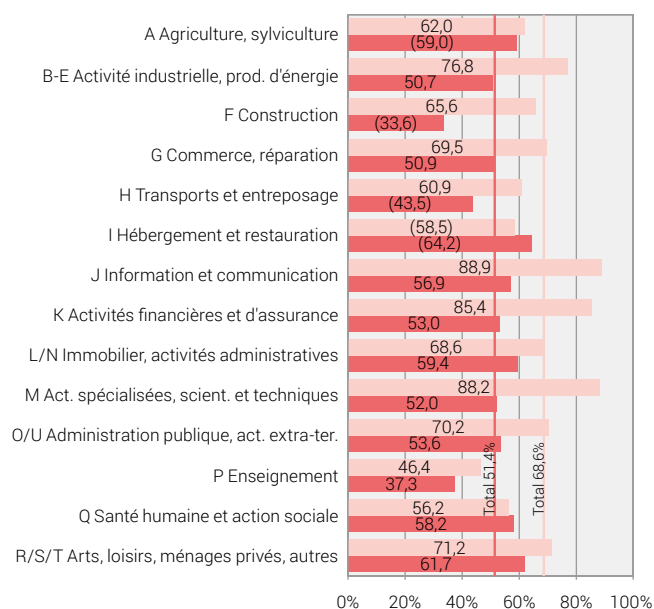
Si l'on considère les grands groupes de professions, on observe également des différences relativement importantes dans la flexibilité de l'horaire et du temps de travail pour des raisons familiales. Les directeurs, cadres de direction et gérants indiquent sensiblement plus souvent que les autres pouvoir décaler leurs horaires (87%) ou prendre des journées entières de congé sans puiser dans leurs jours de vacances (56%). Les employés des services, les commerçants et les vendeurs ainsi que les salariés exerçant des professions élémentaires (ou peu qualifiées) sont en revanche nettement moins nombreux (59%) à pouvoir décaler leurs horaires (cf. graphique G 4 et tableau TA 4 en annexe).

Possibilité de modifier son horaire de travail à court terme pour des raisons familiales, en 2018

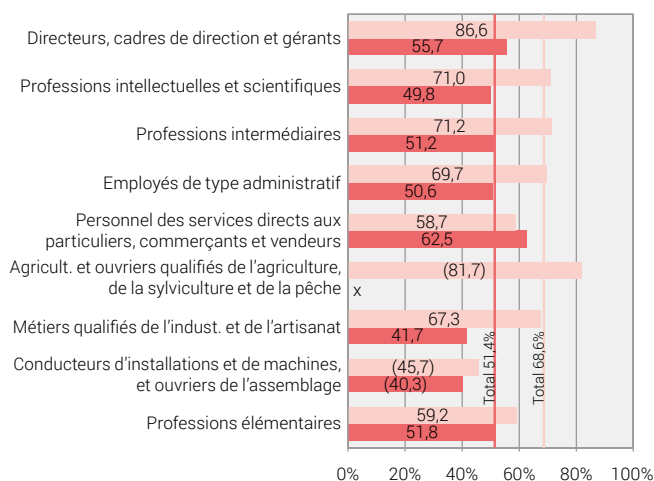
Salarié(e)s¹ de 18 à 64 ans accomplissant régulièrement au moins une tâche de prise en charge, selon le groupe de professions et la section écon., en %

G 4

Selon la section économique²



Profession exercée³



- Pos. de décaler le début ou la fin de l'horaire de travail d'au moins une h.
- Possibilité d'avoir congé des jours entiers sans devoir prendre des vacances

¹ Sans apprentis

² Selon NOGA 2008

³ Grands groupes selon la nomenclature suisse des professions CH-ISCO-19

(chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations dans l'échantillon. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

X: extrapolation basée sur moins de 5 observations. Les résultats ne sont pas publiés en raison de la protection des données.

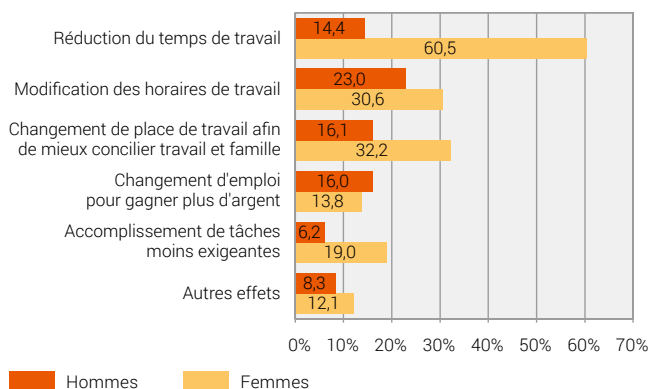
4 Pour les femmes, la réduction du temps de travail est l'effet le plus important de la prise en charge des enfants.

D'une manière générale, la prise en charge d'enfants se répercute plus nettement sur l'activité professionnelle des femmes que sur celle des hommes; qui plus est, les femmes sont sensiblement plus nombreuses à citer plusieurs types de répercussions⁴. 61% des femmes actives assumant des tâches de prise en charge d'enfants de moins de 15 ans et 14% des hommes actifs indiquent avoir réduit leur temps de travail pour assumer ces tâches. Par ailleurs, 31% des femmes et 23% des hommes indiquent avoir modifié leur horaire de travail à cet effet. Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à indiquer avoir changé d'emploi pour mieux concilier travail et famille (32% contre 16%) et trois fois plus nombreuses à avoir opté pour un emploi moins exigeant (19% contre 6%) (cf. graphique G5 et tableau TA5 en annexe).

Répercussions des tâches de garde d'enfant(s) sur l'emploi actuel, en 2018

Personnes actives occupées de 18 à 64 ans¹
(plusieurs indications possibles), en %

G5



¹ Uniquement les personnes ayant actuellement des tâches de prise en charge d'enfants de moins de 15 ans.

Source: OFS – enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» © OFS 2020

5 Horaires de travail et trajet jusqu'au travail sont les principaux obstacles qui empêchent de concilier travail et famille

Parmi les personnes professionnellement actives assumant au moins une tâche régulière de prise en charge, 18% considèrent la durée des horaires de travail comme le principal obstacle à une bonne conciliation; 15% des horaires imprévisibles ou peu adaptés et 13% la longueur du trajet entre le domicile et le lieu de travail. Seuls 6% ont cité un travail trop exigeant ou trop pénible et 5% le manque de soutien de la part de l'employeur ou des collègues.

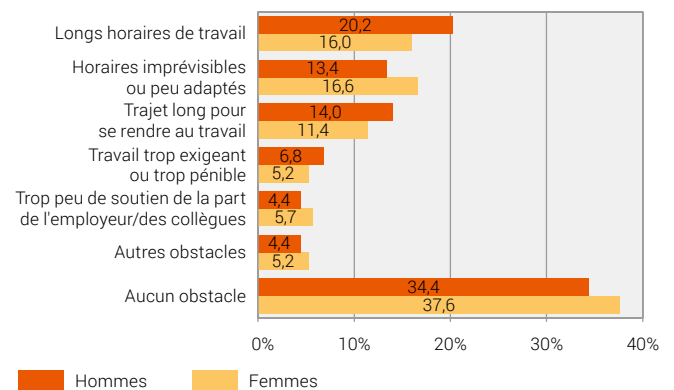
⁴ Il était possible de donner plusieurs réponses à cette question.

Les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes à mentionner les longs horaires de travail (20% contre 16%), le long trajet pour se rendre au travail (14% contre 11%) ou le caractère trop pénible ou exigeant du travail (6,8% contre 5,2%) comme le principal obstacle. Les femmes évoquent en revanche un peu plus souvent que les hommes les horaires imprévisibles ou peu adaptés (17% contre 13%) et le manque de soutien de la part de l'employeur et des collègues (5,7% contre 4,4%). 36% des personnes assumant des tâches de prise en charge dans le cadre familial ne considèrent pas que leur situation professionnelle pose de difficulté particulière en termes de conciliation travail-famille, soit 34% des hommes et 38% des femmes (cf. graphique G6 et tableau TA6 en annexe).

Principal obstacle à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, en 2018

Personnes actives occupées de 18 à 64 ans accomplissant régulièrement au moins une tâche de prise en charge, en %

G6



Source: OFS – enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» © OFS 2020

6 Les interruptions de l'activité professionnelle pour assumer des tâches de prise en charge sont très fréquentes chez les femmes

Huit femmes sur dix environ indiquent avoir interrompu leur activité professionnelle durant un mois au moins par le passé pour s'occuper d'enfants (79%). Parmi toutes les femmes qui assument des tâches de prise en charge d'enfants, 18% ont interrompu leur activité pendant un à six mois, 14% pendant plus de six mois à un an et 11% pendant plus d'une année à deux ans. Les interruptions de deux à trois ans ou de trois à cinq ans sont moins fréquentes: 5,5% et 6,9% respectivement. 22% des femmes ont interrompu au total leur activité professionnelle pendant plus de cinq ans.⁵ C'est dire que quelque 300 000 femmes âgées de 18 à 64 ans au sein de la population résidente permanente ont mis leur carrière professionnelle entre parenthèses pendant une durée relativement longue afin de s'occuper d'enfants.

⁵ Il s'agit ici de la durée cumulée de toutes les interruptions enregistrées jusqu'à la date de l'enquête, soit de l'addition de diverses interruptions dues à la prise en charge de plusieurs enfants.

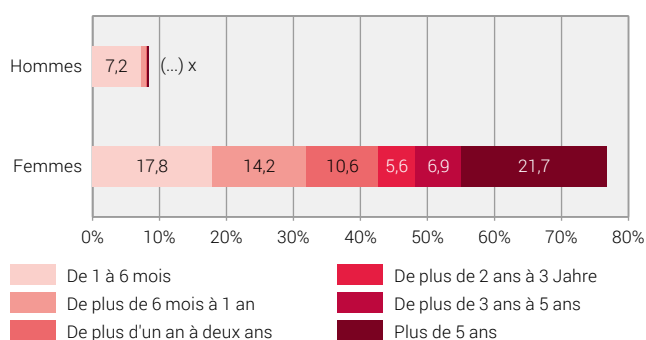
Les hommes sont moins nombreux à le faire: 9% indiquent avoir interrompu leur activité professionnelle pendant un mois au moins pour s'occuper d'enfants et, pour une large majorité d'entre eux, l'interruption a duré entre un et six mois (7,2%).

Il est plus rare que des personnes indiquent avoir interrompu leur activité professionnelle par le passé pour prendre soin de proches adultes⁶. 15% des femmes et 8% des hommes ont confié l'avoir fait durant au moins un mois. On trouve en revanche davantage de personnes ayant réduit leur temps de travail durant au moins un mois: 16% des femmes et 13% des hommes (cf. graphique G7 et tableaux TA7 et TA8 en annexe).

Personnes ayant interrompu leur activité prof. pour s'occuper d'enfants de moins de 15 ans, en 2018

Population résidente permanente de 18 à 64¹ ans, selon la durée de l'interruption de carrière et selon le sexe, en %

G7



¹ Personnes s'occupant act. (ou s'étant occupées par le passé) d'enfants de moins de 15 ans.

(chiffre), (...): extrapolation basée sur moins de 50 observations dans l'échantillon. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

X: extrapolation basée sur moins de 5 observations. Les résultats ne sont pas publiés en raison de la protection des données.

Source: OFS – enquête suisse sur la population active (ESPA). © OFS 2020
module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale»

7 La Suisse fait le plus souvent bonne figure face aux pays de l'UE-28/AELE

Notre propos, ci-après, est de comparer les possibilités de concilier vie professionnelle et familiale en Suisse avec celles qui existent dans les pays de l'UE-28/AELE et tout particulièrement les pays voisins, en fondant cette comparaison sur une sélection de données issues du module Eurostat 2018. Nous présentons les résultats obtenus pour les deux sexes dans les domaines suivants: possibilités d'adapter les horaires de travail pour des raisons familiales, réduction de l'activité professionnelle en tant que conséquence de la prise en charge d'enfants et principaux obstacles empêchant de concilier vies professionnelle et familiale. La durée des interruptions de l'activité professionnelle pour faire face aux obligations familiales n'est indiquée que pour les femmes.

Grandes différences dans la flexibilité des horaires de travail

L'analyse brosse un tableau très contrasté au sein des pays membres de l'UE-28/AELE. Tant pour la proportion de salariés pouvant décaler d'une heure leurs horaires de travail que pour ceux pouvant prendre des journées entières de congé sans puiser dans leur capital vacances, les variations s'avèrent très importantes. Les chiffres vont de 12% en Pologne à plus de 70% en Islande pour la possibilité de décaler ses horaires et de 4% à Chypre à plus de 70% en Slovaquie pour la possibilité de prendre des journées de congé.

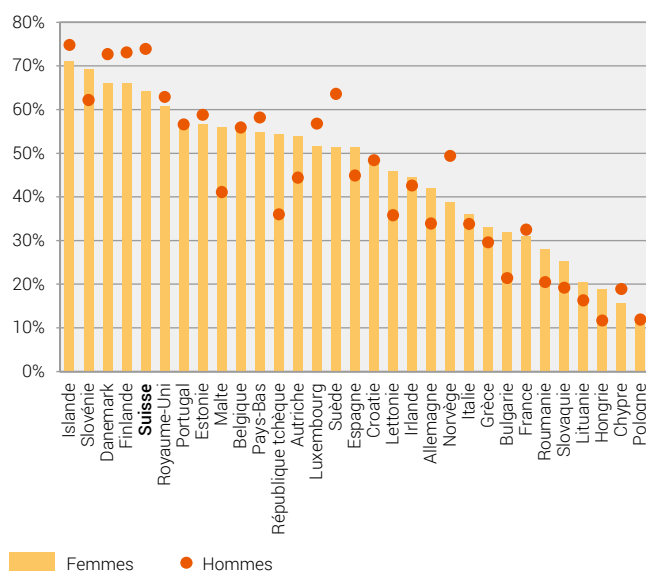
Les différences qui séparent les sexes varient de plus en fonction du pays considéré: dans un tiers environ des pays sous revue, la flexibilité est plus grande pour les hommes (dans les pays nordiques, p. ex.); dans une moitié environ elle est plus importante pour les femmes et l'écart ne dépasse pas deux points de pourcentage dans un cinquième des pays. Selon le type de flexibilité considéré, ces pourcentages varient cependant d'un pays à l'autre.

La flexibilité des horaires de travail en Suisse peut être qualifiée de bonne, voire de très bonne: 70% des salariés peuvent décaler leurs horaires de travail à court terme et 53% prendre des journées entières de congé sans devoir entamer leur solde de jours de vacances. Ces parts sont moins importantes dans les pays voisins (cf. graphiques G8 et G9 et tableau TA9 en annexe).

Possibilité de déplacer le début ou la fin de l'horaire de travail d'au moins une heure pour des raisons familiales dans les pays de l'UE-28 et de l'AELE, en 2018

Personnes salariées de 18 à 64 ans ayant au moins une tâche de prise en charge, selon le sexe, en %

G8



Source: Eurostat – module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» (état: Juillet 2020)

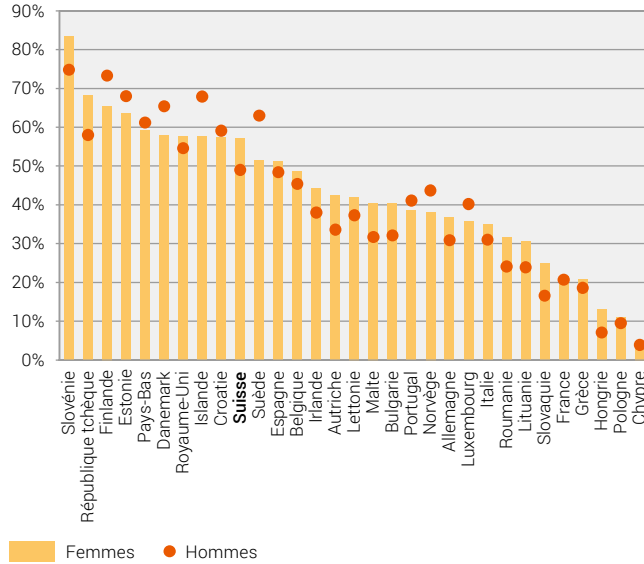
© OFS 2020

⁶ L'échantillon ne compte pas suffisamment de cas de personnes ayant assumé la prise en charge d'enfants de 15 ans ou plus nécessitant des soins.

Possibilité d'avoir congé des jours entiers sans devoir prendre des vacances pour des raisons familiales dans les pays de l'UE-28 et de l'AELE, en 2018

Personnes salariées de 18 à 64 ans ayant au moins une tâche de prise en charge, selon le sexe, en %

G9



Source: Eurostat – module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» (état: Juillet 2020) © OFS 2020

Réduction de l'activité professionnelle pour assumer la prise en charge d'enfants – les Suissesses et les Autrichiennes spécialement concernées

C'est principalement en Autriche (39% des femmes) et en Suisse (38%) que la réduction du temps de travail pour assurer la prise en charge d'enfants constitue la conséquence la plus fréquente pour les femmes. La proportion est également assez importante en Allemagne: 27%. Par rapport aux autres pays voisins, aussi bien le taux d'actifs⁷ que la proportion de femmes travaillant à temps partiel sont relativement élevés en Autriche (resp. 72% et 47%), en Suisse (resp. 80% et 62%) et en Allemagne (resp. 75% et 47%). Dans ces pays, le travail à temps partiel semble notamment faciliter la conciliation.

Entre 24% et 28% de la population féminine des pays suivants citent la réduction de l'activité professionnelle comme conséquence la plus fréquente de la prise en charge d'enfants: Italie, Belgique, Pays-Bas et Grande-Bretagne. En France, où le travail à temps partiel concerne sensiblement moins de femmes que dans les pays voisins, cette proportion n'est que de 14%. La réduction de l'activité professionnelle comme conséquence de la prise en charge d'enfants ne semble en revanche concerner que peu de femmes dans des pays comme la Roumanie, la Croatie et la Bulgarie, avec des proportions inférieures à 5%.

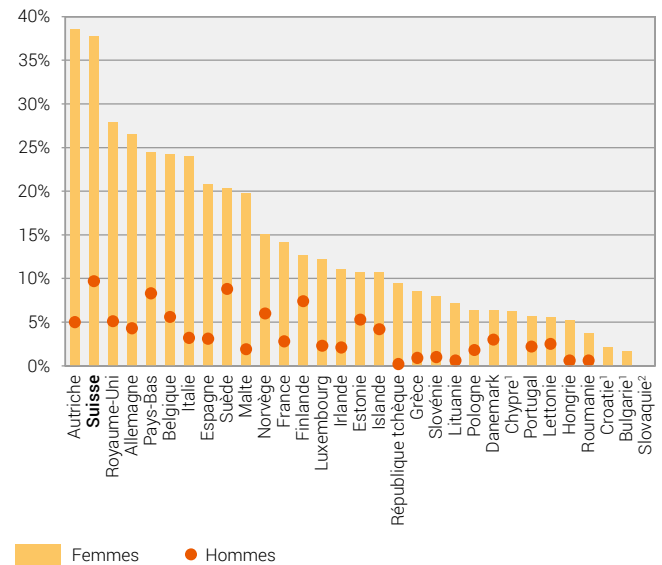
⁷ Il s'agit ici du taux d'actifs net: nombre d'actifs divisé par la population résidente permanente âgée de 15 à 64 ans. Cf. «Remarques méthodologiques», page 9

En Suisse, aux Pays-Bas, en Suède et en Finlande, les hommes sont relativement nombreux à évoquer une réduction du temps de travail pour assumer la prise en charge d'enfants, avec des proportions comprises entre 7 et 10% (cf. graphique G10 et tableau TA10 en annexe).

Réduction du temps de travail comme principale conséquence de la garde d'enfants sur l'activité professionnelle actuelle dans les pays de l'UE-28 et de l'AELE, en 2018

Personnes actives occupées de 18 à 64 ans, selon le sexe, en %

G10



¹ donnée manquante pour les hommes
² donnée manquante pour les hommes et les femmes

Source: Eurostat – module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» (état: Juillet 2020) © OFS 2020

La majorité des femmes et des hommes dans les pays de l'UE-28/AELE ne perçoivent aucun obstacle à la conciliation travail-famille

Les réponses recueillies révèlent des différences aussi grandes entre les pays membres de l'UE-28/AELE pour ce qui du principal obstacle à une bonne conciliation qu'en ce qui concerne la flexibilité des horaires de travail pour des raisons familiales. Il est notamment frappant de constater que, dans une large majorité de ces pays, sensiblement plus de la moitié des femmes et des hommes exerçant une activité professionnelle déclarent ne pas voir d'obstacle les empêchant de concilier vies professionnelle et familiale. C'est en France (37%), en Suisse (39%) et en Finlande (49%) que cette réponse est la moins fréquemment donnée, que ce soit parmi les hommes ou parmi les femmes.

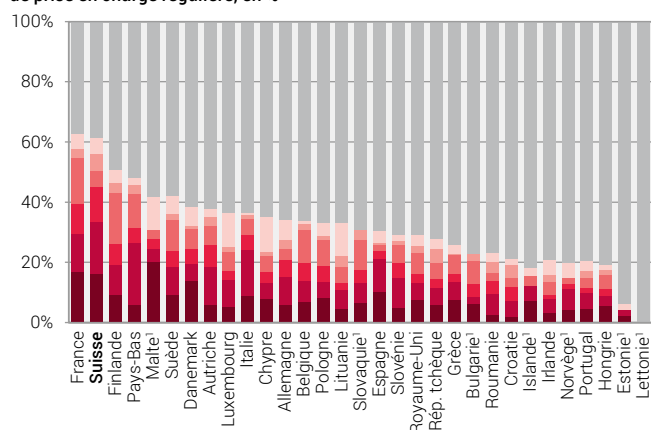
Les hommes comme les femmes de ces pays sont relativement nombreux à citer la durée des horaires quotidiens, le caractère imprévisible et peu favorable des horaires et la longueur du trajet entre domicile et lieu de travail comme les principaux obstacles à une bonne conciliation.

En Autriche, en Italie et en Allemagne, entre 62% et 66% des femmes ainsi que 58% à 66% des hommes indiquent ne voir aucun obstacle les empêchant de concilier vies professionnelle et familiale; eux aussi citent toutefois le plus souvent les horaires de travail (longs ou peu favorables) et la longueur des trajets comme obstacles à une bonne conciliation travail-famille (cf. graphique G11 et tableau TA11 en annexe).

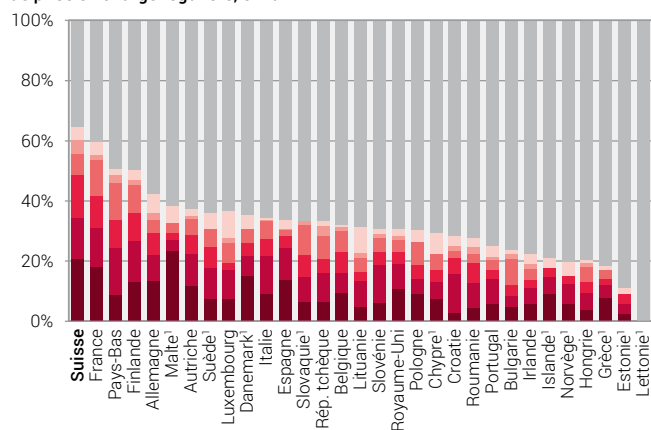
Principal obstacle à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale dans les pays de l'UE-28 et de l'AELE, en 2018

G11

Femmes actives occupées de 18 à 64 ans ayant au moins une tâche de prise en charge régulière, en %



Hommes actifs occupés de 18 à 64 ans ayant au moins une tâche de prise en charge régulière, en %



- Longs horaires de travail
- Horaires imprévisibles ou peu adaptés
- Trajet long pour se rendre au travail
- Travail trop exigeant ou trop pénible
- Trop peu de soutien de la part de l'employeur ou des collègues
- Autres obstacles
- Aucun obstacle

¹ indication manquante dans certains cas

Source: Eurostat – module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» (état: Juillet 2020)

© OFS 2020

La durée de l'interruption de l'activité professionnelle pour garder les enfants varie fortement d'un pays de l'UE/AELE à l'autre

La situation sur le marché du travail ainsi que les réglementations régissant les politiques familiale et sociale varient d'un pays à l'autre, de sorte que leur influence sur la durée des interruptions de l'activité professionnelle pour garder des enfants varie également.

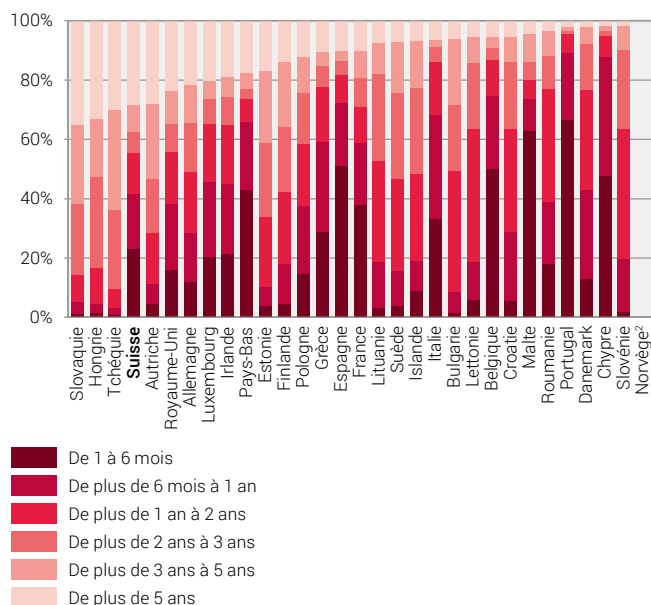
Parmi les femmes ayant interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants, la part de celles qui l'ont fait pour plus de cinq ans atteint 35% en Slovaquie, 33% en Hongrie et 30% en République tchèque. Leur proportion est également élevée en Suisse et en Autriche (28%). En Allemagne, 22% des femmes ont interrompu leur activité professionnelle durant plus de cinq ans pour prendre en charge des enfants, 10% l'ont fait en France et 6,5% en Italie.

À l'inverse, les femmes ayant interrompu leur activité professionnelle pour une durée relativement brève, soit durant douze mois au maximum, représentent une large majorité au Portugal (89%), à Chypre (88%), en Belgique (75%), à Malte (74%) et en Espagne. Leur proportion est aussi relativement élevée en Italie et en France (resp. 68% et 59%). En Suisse, 42% des femmes ont arrêté de travailler pendant une durée maximale de douze mois, 29% en Allemagne et 11% en Autriche (cf. graphique G12 et tableau TA12 en annexe).

Femmes ayant interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper des enfants, dans les pays de l'UE-28 et de l'AELE, en 2018

G12

Femmes âgées de 18 à 64 ans¹, selon la durée de l'interruption, en %



¹ femmes s'occupant actuellement. (ou s'étant occupées par le passé) d'enfants de moins de 15 ans

² donnée manquante

Source: Eurostat – module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» (état: Juillet 2020)

© OFS 2020

Remarques méthodologiques

Enquête suisse sur la population active (ESPA): module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale», 2018

Le module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale», coordonné au niveau européen, recueille des données sur les effets de la prise en charge régulière d'enfants ou de membres de la famille malades, handicapés ou âgés sur l'activité professionnelle actuelle. Il détermine également l'obstacle le plus important empêchant de concilier travail et famille. Le module inclut des questions sur les possibilités d'aménager son horaire pour assumer ses obligations familiales et sur l'interruption ou la réduction de l'activité professionnelle dans le passé pour s'occuper d'enfants ou de membre adultes de la famille.

En 2018, ces questions ont été posées à 8243 personnes de 18 à 64 ans dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), cf. fiche signalétique du module: www.bfs.admin.ch → Trouver des statistiques → Travail et rémunération → Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale (module de l'ESPA)

Révision 2018

Le groupe d'experts mandaté par la Commission européenne (Eurostat) a fortement remanié le module en 2018. Certaines variables ont été supprimées, d'autres ont été ajoutées. Le questionnaire et les filtres ont donc aussi fait l'objet d'une révision importante, raison pour laquelle les comparaisons avec le précédent module consacré au même thème en 2012 s'avèrent impossibles pour la Suisse.

Définitions

Tâches de prise en charge régulières (en moyenne au moins deux heures par semaine):

- d'enfants de moins de 15 ans (de la personne ou de son/ sa partenaire) – qu'ils vivent principalement ou non dans le ménage. Y compris les beaux-enfants, les enfants adoptés ou placés.
- d'enfants de 15 ans et plus (de la personne ou de son ou sa partenaire) nécessitant des soins – qu'ils vivent principalement ou non dans le ménage. Y compris les beaux-enfants, les enfants adoptés ou placés.
- d'adultes membres de la famille (de la personne ou de son ou sa partenaire) qui sont malades, handicapés ou âgés et qui nécessitent des soins – qu'ils vivent principalement ou non dans le ménage. Y compris les beaux-enfants, les enfants adoptés ou placés.

Base de données internationale – Eurostat:

Eurostat → Données → Base de données → Emploi et chômage → Modules ad-hoc EFT → 2018. Réconciliation entre travail et vie de famille

Résultats internationaux – Eurostat:

Eurostat → statistics-explained → Reconciliation of work and family life → Population with care responsibilities 2018

Enquête suisse sur la population active

L'ESPA est une enquête par sondage téléphonique auprès des ménages menée chaque année depuis 1991 par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle a pour but de décrire la structure et l'évolution de la population active en Suisse, ainsi que ses comportements sur le marché du travail. L'OFS rend les résultats comparables à l'échelle internationale en s'appuyant sur les recommandations du Bureau international du Travail (BIT) et sur les normes d'EUROSTAT applicables aux enquêtes sur les forces de travail. De 1991 à 2009, l'enquête a été menée au 2e trimestre uniquement. Conformément à l'accord bilatéral de coopération statistique entre la Suisse et l'Union européenne, l'ESPA est menée en continu depuis 2010 dans le but de produire des indicateurs trimestriels sur l'offre de travail. L'ESPA est réalisée par un institut d'études de marché privé pour le compte de l'OFS. L'échantillon de base compte depuis 2010 environ 100 000 interviews annuelles. Un échantillon spécial composé d'environ 20 000 interviews de personnes étrangères complète l'échantillon de base. La population couverte est la population résidente permanente de 15 ans ou plus. Grâce à un panel rotatif, les mêmes personnes peuvent être interrogées quatre fois au cours d'une période de 15 mois consécutifs.

Définitions utilisées dans le domaine du marché du travail**Personnes actives occupées**

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou comme indépendant
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Chômeurs au sens du BIT

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT (Bureau international du travail) les personnes âgées de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence,
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du travail (BIT), de l'OCDE ainsi qu'à la définition d'Eurostat.

Personnes actives

Sont considérées comme personnes actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les personnes actives constituent l'offre de travail.

Taux d'activité net

Nombre de personnes actives divisé par la population résidente permanente de 15 à 64 ans

Personnes non actives

Sont considérées comme non actives les personnes qui ne font partie ni des personnes actives occupées, ni des chômeurs au sens du BIT.

Tableaux en annexe**Personnes assumant régulièrement des tâches de prise en charge, selon le type de prise en charge¹, en 2018**

Population résidente permanente de 18 à 64 ans, selon les groupes d'âge et le sexe, en %

TA1

	18–24 ans	25–39 ans	40–54 ans	55–64 ans	Total
Total					
Enfant(s) <15 ans dans le ménage	(2,0)	37,3	37,9	4,5	26,6
Enfants de 15 ans et plus ou adultes nécessitant des soins	(3,6)	2,7	7,0	13,8	6,6
Les deux catégories	X	2,2	4,2	(0,8)	2,3
Hommes					
Enfant(s) <15 ans dans le ménage	X	32,8	40,6	7,8	26,5
Enfants de 15 ans et plus ou adultes nécessitant des soins	(5,4)	2,6	6,2	10,2	5,7
Les deux catégories	X	(1,2)	4,7	(1,2)	2,3
Femmes					
Enfant(s) <15 ans dans le ménage	(3,3)	41,8	35,2	(1,2)	26,6
Enfants de 15 ans et plus ou adultes nécessitant des soins	(1,7)	(2,8)	7,9	17,5	7,5
Les deux catégories	X	(3,2)	3,6	X	2,4

¹ Pas de double comptage: une seule tâche de prise en charge est comptée pour les personnes qui s'occupent aussi bien des enfants vivant dans leur ménage que d'enfants vivant la plupart du temps dans un autre ménage.

(chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations dans l'échantillon. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

X: extrapolation basée sur moins de 5 observations. Les résultats ne sont pas publiés en raison de la protection des données.

Personnes assumant régulièrement des tâches de prise en charge, selon le type de prise en charge et la situation professionnelle¹, en 2018

Population résidente permanente de 18 à 64 ans, selon le sexe, en %

TA2

	Personnes actives				Personnes non actives, en formation, apprentissage
	90%–100%	50%–89%	1%–49%	Chômeurs au sens du BIT	
Total	51,4	18,3	9,9	4,1	16,4
Pas de tâche de prise en charge	53,3	16,0	7,7	4,2	18,7
Au moins une tâche de prise en charge	48,0	22,5	13,7	3,8	12,0
Selon le type de prise en charge ²					
Enfant(s) <15 ans dans le ménage	49,1	23,1	14,0	3,5	10,2
Enfants de 15 ans et plus ou adultes nécessitant des soins	42,6	20,9	13,2	(4,4)	18,9
Les deux catégories	50,8	20,0	12,0	(5,3)	(11,9)
Hommes	72,0	8,3	3,1	4,0	12,6
Pas de tâche de prise en charge	67,9	7,4	3,4	4,3	17,0
Au moins une tâche de prise en charge	79,9	10,1	(2,5)	(3,5)	4,1
Selon le type de prise en charge ²					
Enfant(s) <15 ans dans le ménage	83,1	10,4	(1,5)	(2,8)	(2,2)
Enfants de 15 ans et plus ou adultes nécessitant des soins	64,3	(9,4)	(7,9)	(4,8)	(13,5)
Les deux catégories	81,9	(7,9)	X	(7,8)	X
Femmes	30,4	28,4	16,8	4,1	20,3
Pas de tâche de prise en charge	38,1	25,0	12,3	4,1	20,5
Au moins une tâche de prise en charge	17,2	34,4	24,6	4,1	19,6
Selon le type de prise en charge ²					
Enfant(s) <15 ans dans le ménage	14,5	36,0	26,7	(4,3)	18,4
Enfants de 15 ans et plus ou adultes nécessitant des soins	25,7	29,8	17,4	(4,1)	23,1
Les deux catégories	(20,9)	(31,8)	(23,6)	X	(20,9)

¹ Les valeurs indiquées diffèrent légèrement des résultats globaux de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) car ils sont extrapolés sur un sous-échantillon de l'échantillon total. De plus, les apprentis et les autres personnes en formation sont comptés dans la population non active occupée.

² Pas de double comptage: une seule tâche de prise en charge est comptée pour les personnes qui s'occupent aussi bien des enfants vivant dans leur ménage que d'enfants vivant la plupart du temps dans un autre ménage.

(chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations dans l'échantillon. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

X: extrapolation basée sur moins de 5 observations. Les résultats ne sont pas publiés en raison de la protection des données.

Source: OFS – enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale»

© OFS 2020

Possibilité de changer d'horaire de travail à court terme pour des raisons familiales, en 2018

Salarié(e)s¹ de 18 à 64 ans ayant au moins une tâche de prise en charge régulière, selon le sexe et le taux d'occupation, en %

TA3

	Possibilité de déplacer le début ou la fin de l'horaire de travail d'au moins une heure			Possibilité d'avoir congé des jours entiers sans devoir prendre des vacances		
	généralement possible	rarement possible	impossible	généralement possible	rarement possible	impossible
Total	68,6	15,7	14,5	51,4	24,3	21,6
Hommes	73,0	13,5	12,2	48,3	27,5	22,0
Femmes	63,5	18,3	17,1	54,9	20,6	21,0
Taux d'occupation						
Moins de 50%	62,3	15,8	20,4	61,4	13,5	21,0
50%–89%	62,8	19,6	16,0	55,9	23,8	17,9
90%–100%	73,1	13,7	12,1	46,2	27,6	23,5

¹ sans apprentis

Source: OFS – enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale»

© OFS 2020

Possibilité de modifier son horaire de travail à court terme pour des raisons familiales, en 2018

Salarié(e)s de 18 à 64 ans accomplissant régulièrement au moins une tâche de prise en charge, selon le groupe de professions et la section économique, en %

TA4

	Possibilité de déplacer le début ou la fin de l'horaire de travail d'au moins une heure	Possibilité d'avoir congé des jours entiers sans devoir prendre des vacances
	généralement possible	généralement possible
Total	68,6	51,4
Profession exercée²		
Directeurs, cadres de direction et gérants	86,6	55,7
Professions intellectuelles et scientifiques	71,0	49,8
Professions intermédiaires	71,2	51,2
Employés de type administratif	69,7	50,6
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	58,7	62,5
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	(81,7)	X
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	67,3	41,7
Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	(45,7)	(40,3)
Professions élémentaires	59,2	51,8
Section économique³		
A Agriculture, sylviculture	62,0	(59,0)
B–E Activité industrielle, prod. d'énergie	76,8	50,7
F Construction	65,6	(33,6)
G Commerce, réparation	69,5	50,9
H Transports et entreposage	60,9	(43,5)
I Hébergement et restauration	(58,5)	(64,2)
J Information et communication	88,9	56,9
K Activités financières et d'assurance	85,4	53,0
L/N Immobilier, activités administratives	68,6	59,4
M Act. spécialisées, scient. et techniques	88,2	52,0
O/U Administration publique, act. extra-ter.	70,2	53,6
P Enseignement	46,4	37,3
Q Santé humaine et action sociale	56,2	58,2
R/S/T Arts, loisirs, ménages privés, autres	71,2	61,7

¹ sans apprentis

² Grands groupes selon la nomenclature suisse des professions CH-ISCO-19

³ selon NOGA 2008

(chiffre) : extrapolation basée sur moins de 50 observations dans l'échantillon. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

X : extrapolation basée sur moins de 5 observations. Les résultats ne sont pas publiés en raison de la protection des données.

Source: OFS – enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale»

© OFS 2020

Répercussions des tâches de garde d'enfant(s) sur l'emploi actuel, en 2018

Personnes actives occupées de 18 à 64 ans¹ (plusieurs indications possibles), en %

TA5

	Total	Hommes	Femmes
Réduction du temps de travail	35,0	14,4	60,5
Modification des horaires de travail	26,4	23,0	30,6
Changement de place de travail afin de mieux concilier travail et famille	23,3	16,1	32,2
Changement d'emploi pour gagner plus d'argent	15,0	16,0	13,8
Accomplissement de tâches moins exigeantes	11,9	6,2	19,0
Autres effets	10,0	8,3	12,1

¹ uniquement les personnes ayant actuellement des tâches de prise en charge d'enfants de moins de 15 ans

Source: OFS – enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale»

© OFS 2020

Principal obstacle à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, en 2018

Personnes actives occupées de 18 à 64 ans accomplissant régulièrement au moins une tâche de prise en charge, en %

TA6

	Total	Hommes	Femmes
Longs horaires de travail	18,3	20,2	16,0
Horaires imprévisibles ou peu adaptés	14,9	13,4	16,6
Trajet long pour se rendre au travail	12,8	14,0	11,4
Travail trop exigeant ou trop pénible	6,1	6,8	5,2
Trop peu de soutien de la part de l'employeur/des collègues	5,0	4,4	5,7
Autres obstacles	4,8	4,4	5,2
Aucun obstacle	35,9	34,4	37,6
ne sait pas/pas de réponse	2,3	(2,3)	(2,3)

(chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations dans l'échantillon. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale»

© OFS 2020

Personnes ayant interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper d'enfants de moins de 15 ans, en 2018Population résidente permanente de 18 à 64¹ ans, selon la durée de l'interruption de carrière et selon le sexe, en %**TA7**

	Durée cumulée des interruptions de travailler pour s'occuper des enfants						Total au moins 1 mois ²
	De 1 à 6 mois	De plus de 6 mois à 1 an	De plus d'un an à deux ans	De plus de 2 ans à 3 Jahre	De plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	
Total	12,7	7,7	5,6	3,0	3,6	11,4	45,0
Hommes	7,2	(0,8)	(0,2)	X	X	(0,3)	8,9
Femmes	17,8	14,2	10,6	5,6	6,9	21,7	78,7

¹ personnes s'occupant actuellement (ou s'étant occupées par le passé) d'enfants de moins de 15 ans² La somme des pourcentages concernant la durée ne correspond pas au total des indications sur les interruptions de carrière, le nombre de valeurs manquantes étant moins élevé dans les indications sur les interruptions de carrière que dans celles sur leur durée.

(chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations dans l'échantillon. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

X: extrapolation basée sur moins de 5 observations. Les résultats ne sont pas publiés en raison de la protection des données.

Source: OFS – enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale»

© OFS 2020

Personnes ayant interrompu leur activité professionnelle ou réduit leur taux d'occupation pour s'occuper de proches adultes, en 2018Population résidente permanente de 18 à 64¹ ans, selon le sexe, en %**TA8**

	Interruption d'activité ²	Réduction du taux d'occupation ²
Total	11,9	15,1
Hommes	7,7	13,2
Femmes	14,8	16,3

¹ personnes s'occupant actuellement (ou s'étant occupées par le passé) de proches adultes² pendant au moins 1 mois

Source: OFS – enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale»

© OFS 2020

Flexibilité de l'horaire de travail pour des raisons familiales dans les pays de l'UE-28 et de l'AELE, en 2018

Personnes salariées de 18 à 64 ans ayant au moins une tâche de prise en charge¹, selon le sexe, en %

TA9

	Déplacer le début/la fin de l'horaire de travail d'au moins une heure			Prendre congé des jours entiers sans devoir prendre de vacances		
	Oui, possible en général			Oui, possible en général		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Suisse²	69,5	73,9	64,3	52,7	49,0	57,1
UE-28/AELE						
UE-28	41,3	40,1	42,5	37,9	36,5	39,4
Belgique	55,4	55,9	55,2	47,0	45,4	48,5
Bulgarie	26,9	21,4	31,9	36,5	32,1	40,4
République tchèque	44,5	36,0	54,3	62,7	58,0	68,2
Danemark	69,5	72,7	66,1	61,7	65,4	57,8
Allemagne	38,0	33,9	41,9	33,9	30,9	36,7
Estonie	57,6	58,8	56,6	65,7	68,0	63,5
Irlande	43,6	42,6	44,5	41,2	38,0	44,1
Grèce	31,2	29,6	33,0	19,5	18,6	20,7
Espagne	48,1	44,9	51,3	49,8	48,4	51,2
France	31,7	32,5	31,0	21,1	20,7	21,5
Croatie	48,8	48,4	49,1	58,2	59,1	57,3
Italie	34,8	33,8	36,0	32,8	31,0	34,9
Chypre	17,3	18,9	15,6	4,0	3,9	4,1
Lettonie	41,3	35,8	45,8	39,8	37,3	42,0
Lituanie	18,7	16,3	20,6	27,6	23,9	30,5
Luxembourg	54,5	56,8	51,6	38,2	40,2	35,8
Hongrie	15,0	11,7	18,9	9,9	7,1	13,0
Malte	47,9	41,1	55,9	35,8	31,7	40,5
Pays-Bas	56,5	58,2	54,9	60,1	61,2	59,1
Autriche	49,2	44,4	53,8	38,0	33,6	42,3
Pologne	12,2	11,9	12,4	10,2	9,5	10,9
Portugal	57,0	56,6	57,3	39,8	41,1	38,6
Roumanie	23,9	20,5	28,0	27,6	24,1	31,6
Slovénie	65,6	62,2	69,2	78,9	74,8	83,3
Slovaquie	22,3	19,2	25,4	20,8	16,6	24,9
Finlande	69,7	73,1	66,0	69,6	73,3	65,5
Suède	57,5	63,6	51,4	57,3	63,0	51,5
Royaume-Uni	61,8	62,9	60,9	56,2	54,6	57,6
Islande	72,2	74,8	71,1	62,2	67,9	57,5
Norvège	44,2	49,4	38,9	40,9	43,7	38,1

¹ prise en charge d'enfants de moins de 15 ans, d'enfants de 15 ans et plus ou de parents âgés nécessitant des soins

² Eurostat tient compte des apprentis dans ses calculs, ce qui n'est pas le cas de la Suisse. En plus, les réponses «ne sait pas/pas de réponse» n'ont pas été prises en compte dans le tableau d'Eurostat, alors qu'elles l'ont été dans le tableau TA3 pour la Suisse, d'où les différences dans les résultats.

La réduction du temps de travail comme principale conséquence de la garde d'enfants¹ sur l'activité professionnelle actuelle dans les pays de l'UE-28 et de l'AELE, en 2018

Personnes actives occupées de 18 à 64 ans, en %

TA10

	Total	Hommes	Femmes
Suisse²	22,2	9,7	37,7
UE-28/AELE			
UE-28	10,2	3,3	18,0
Belgique	14,7	5,6	24,2
Bulgarie	1,1	–	1,6
République tchèque	4,2	0,2	9,5
Danemark	4,6	3,0	6,3
Allemagne	15,0	4,3	26,5
Estonie	7,8	5,3	10,7
Irlande	6,3	2,1	11,0
Grèce	4,0	0,9	8,5
Espagne	11,0	3,1	20,8
France	8,2	2,8	14,1
Croatie	1,4	–	2,1
Italie	11,6	3,2	24,0
Chypre	3,1	–	6,2
Lettonie	4,1	2,5	5,5
Lituanie	4,0	0,6	7,1
Luxembourg	6,8	2,3	12,2
Hongrie	2,6	0,6	5,2
Malte	9,6	1,9	19,7
Pays-Bas	17,7	8,3	24,4
Autriche	20,8	5,0	38,5
Pologne	3,9	1,8	6,3
Portugal	4,0	2,2	5,7
Roumanie	2,0	0,6	3,7
Slovénie	4,2	1,0	7,9
Slovaquie	–	–	–
Finlande	9,8	7,4	12,7
Suède	14,2	8,8	20,3
Royaume-Uni	16,0	5,1	27,9
Islande	7,2	4,2	10,7
Norvège	10,4	6,0	15,1

¹ prise en charge d'enfants de moins de 15 ans

² Seule la principale répercussion est prise en compte dans le tableau d'Eurostat, alors que le tableau TA5 pour la Suisse tient compte de plusieurs indications.

– : donnée manquante

Principal obstacle à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale dans les pays de l'UE-28 et de l'AELE, en 2018

Personnes actives occupées de 18 à 64 ans ayant au moins une tâche de prise en charge régulière¹, en %

TA11a

Hommes	Longs horaires de travail	Horaires imprévisibles ou peu adaptés	Trajet long pour se rendre au travail	Travail trop exigeant ou trop pénible	Trop peu de soutien de la part de l'employeur ou des collègues	Autres obstacles	Aucun obstacle
Suisse²	20,2	13,4	14,0	6,8	4,4	4,4	34,5
UE-28/AELE							
UE-28	10,3	9,1	5,7	5,7	1,3	2,8	59,6
Belgique	9,4	6,7	6,8	7,3	1,1	0,8	67,9
Bulgarie	4,8	3,5	3,9	8,7	1,5	1,4	76,3
République tchèque	6,6	9,7	4,3	7,6	3,6	1,5	66,6
Danemark	15,0	6,6	4,5	4,7	0,0	4,4	64,4
Allemagne	9,1	5,8	5,2	2,8	1,7	4,3	39,1
Estonie	2,3	3,4	3,1	0,0	0,0	2,3	87,5
Irlande	5,8	5,4	2,3	3,6	1,5	3,4	76,6
Grèce	7,3	4,2	1,7	3,1	–	1,0	77,8
Espagne	13,5	10,8	4,0	1,7	0,4	3,1	65,5
France	18,0	12,9	10,6	11,9	1,9	4,0	40,2
Croatie	2,9	12,7	5,3	2,0	1,6	3,7	70,2
Italie	9,2	12,5	5,4	6,0	0,7	0,4	65,1
Chypre	7,6	5,3	4,2	5,2	–	7,1	70,4
Lettonie	–	2,0	–	–	–	–	94,1
Lituanie	4,8	8,6	2,9	4,9	1,7	8,4	68,7
Luxembourg	7,5	9,1	2,4	6,6	1,8	8,7	62,3
Hongrie	3,6	5,9	3,6	4,9	1,5	0,9	79,6
Malte	23,3	3,4	2,3	3,4	–	5,7	60,9
Pays-Bas	6,9	12,2	7,2	9,8	1,9	1,7	38,5
Autriche	11,7	10,8	6,4	5,2	1,3	2,0	62,7
Pologne	8,9	5,2	4,7	7,4	0,3	3,7	69,8
Portugal	5,8	8,3	2,9	3,4	1,0	3,5	74,2
Roumanie	4,5	8,3	6,7	2,8	2,5	2,7	72,5
Slovénie	5,9	11,9	4,1	4,5	1,1	1,7	65,9
Slovaquie	6,3	8,4	7,2	9,8	1,3	–	66,3
Finlande	12,6	13,6	9,2	9,1	1,4	3,5	48,6
Suède	7,3	10,2	6,8	6,0	0,0	5,3	62,8
Royaume-Uni	10,8	8,1	4,0	4,0	1,4	2,1	69,1
Islande	8,7	5,4	2,9	–	–	3,1	75,7
Norvège	5,8	6,2	2,5	–	–	4,4	77,5

¹ prise en charge d'enfants de moins de 15 ans, d'enfants de 15 ans et plus ou de parents âgés nécessitant des soins

² Les réponses «ne sait pas/pas de réponse» n'ont pas été prises en compte dans le tableau d'Eurostat, alors qu'elles l'ont été dans le tableau TA6 pour la Suisse.

–: indication manquante dans certains cas

Principal obstacle à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale dans les pays de l'UE-28 et de l'AELE, en 2018

Personnes actives occupées de 18 à 64 ans ayant au moins une tâche de prise en charge régulière¹, en %

TA11b

Femmes	Longs horaires de travail	Horaires imprévisibles ou peu adaptés	Trajet long pour se rendre au travail	Travail trop exigeant ou trop pénible	Trop peu de soutien de la part de l'employeur ou des collègues	Autres obstacles	Aucun obstacle
Suisse²	16,3	17,1	11,7	5,3	5,8	5,3	38,5
UE-28/AELE							
UE-28	8,8	9,3	5,1	7,4	2,2	3,8	63,5
Belgique	6,7	7,2	5,9	11,0	1,9	1,2	66,1
Bulgarie	6,4	2,0	4,5	7,4	2,5	–	76,4
République tchèque	5,8	5,8	2,9	5,4	4,4	3,6	72,1
Danemark	13,8	5,7	4,9	6,8	1,0	6,2	61,6
Allemagne	6,1	9,3	5,4	3,8	2,8	6,7	65,8
Estonie	2,1	2,1	–	–	–	1,7	90,8
Irlande	3,3	4,5	1,4	4,3	2,4	5,0	79,1
Grèce	7,6	5,9	2,8	6,4	0,3	2,7	74,2
Espagne	10,3	10,7	2,9	2,0	0,6	3,9	69,5
France	17,0	12,5	10,1	15,0	3,1	5,1	37,1
Croatie	1,9	5,4	4,7	3,0	4,1	1,9	79,1
Italie	8,8	15,4	5,0	5,4	1,3	0,5	63,7
Chypre	7,9	5,3	3,8	5,2	1,5	11,4	64,9
Lettonie	–	–	–	–	–	–	95,0
Lituanie	4,7	6,2	2,5	5,1	3,7	10,7	66,9
Luxembourg	5,4	8,7	3,2	6,0	2,0	11,3	63,5
Hongrie	5,6	3,4	2,3	4,7	1,8	1,4	81,0
Malte	19,9	4,2	3,3	3,0	–	10,7	57,4
Pays-Bas	6,0	20,5	5,0	11,3	3,1	2,2	51,9
Autriche	6,0	12,5	7,2	6,5	2,9	2,7	62,2
Pologne	8,4	5,1	5,5	8,6	1,0	4,6	66,8
Portugal	4,5	5,5	1,7	3,2	2,4	3,1	79,6
Roumanie	2,7	6,9	4,3	2,7	3,6	2,9	76,9
Slovénie	4,9	10,0	4,8	6,3	1,3	1,8	70,9
Slovaquie	6,6	6,6	4,2	10,0	3,2	–	68,8
Finlande	9,3	9,8	7,2	16,9	3,1	4,6	49,2
Suède	9,2	9,5	5,1	10,5	2,0	5,7	58,0
Royaume-Uni	7,6	5,4	3,3	6,9	2,4	3,4	71,0
Islande	6,9	5,0	–	3,2	–	2,4	79,1
Norvège	4,2	7,1	1,4	1,9	–	5,2	79,4

¹ prise en charge d'enfants de moins de 15 ans, d'enfants de 15 ans et plus ou de parents âgés nécessitant des soins

² Les réponses «ne sait pas/pas de réponse» n'ont pas été prises en compte dans le tableau d'Eurostat, alors qu'elles l'ont été dans le tableau TA6 pour la Suisse.

–: indication manquante dans certains cas

Femmes ayant interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper des enfants, dans les pays de l'UE-28 et de l'AELE, en 2018

Femmes âgées de 18 à 64 ans¹, selon la durée de l'interruption, en %

TA12

	De 1 à 6 mois	De plus de 6 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans à 5 ans	De plus de 5 ans
Suisse²	23,2	18,4	13,8	7,3	9,0	28,3
UE-28/AELE						
UE-28	22,8	19,8	18,1	13,1	11,2	14,9
Belgique	50,2	24,5	12,0	4,2	3,6	5,4
Bulgarie	1,7	7,0	40,8	22,3	21,9	6,3
République tchèque	1,1	2,1	6,4	26,8	33,6	30,0
Danemark	13,0	30,0	33,8	15,5	5,5	2,2
Allemagne	11,8	16,8	20,3	16,6	12,9	21,5
Estonie	3,9	6,3	23,8	24,8	24,1	17,1
Irlande	21,3	23,7	19,7	9,7	6,7	18,8
Grèce	28,8	30,3	18,6	7,2	4,5	10,6
Espagne	51,0	21,3	9,6	4,5	3,5	10,1
France	37,9	20,8	12,4	9,6	9,3	10,0
Croatie	5,5	23,3	35,0	22,3	8,6	5,3
Italie	33,1	35,0	18,2	4,9	2,3	6,5
Chypre	47,7	40,2	7,1	1,7	1,5	1,8
Lettonie	6,0	12,8	44,5	22,5	8,7	5,4
Lituanie	3,3	15,4	34,1	29,2	10,5	7,5
Luxembourg	20,3	25,3	19,8	8,4	6,2	20,1
Hongrie	1,7	3,1	11,9	30,7	19,6	32,9
Malte	62,8	11,1	6,2	6,0	9,5	4,4
Pays-Bas	43,1	22,8	8,0	3,2	5,5	17,5
Autriche	4,6	6,6	17,3	18,0	25,5	27,9
Pologne	14,9	22,6	21,2	16,9	12,4	12,0
Portugal	66,7	22,4	6,3	1,3	1,1	2,2
Roumanie	18,0	20,9	37,9	11,4	8,2	3,5
Slovénie	1,8	18,2	43,6	26,7	8,2	1,6
Slovaquie	1,3	3,9	9,1	24,2	26,4	35,1
Finlande	4,7	13,5	24,0	22,1	22,0	13,7
Suède	3,9	11,8	31,2	28,8	17,3	7,0
Royaume-Uni	16,1	22,3	17,2	9,7	10,9	23,7
Islande	9,0	9,9	29,3	29,3	15,7	6,8
Norvège	–	–	–	–	–	–

¹ femmes s'occupant actuellement (ou s'étant occupées par le passé) d'enfants de moins de 15 ans

² Les réponses «ne sait pas/pas de réponse» n'ont pas été prises en compte dans le tableau d'Eurostat, alors qu'elles l'ont été dans le tableau TA7 pour la Suisse.

– : indication manquante dans certains cas

Source: OFS – enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale»

© OFS 2020

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: info.arbeit@bfs.admin.ch, AES, tél. 058 463 64 00

Rédaction: Jacqueline Schön-Bühlmann, OFS

Contenu: Jacqueline Schön-Bühlmann, OFS; Thomas Christin, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 20 Situation économique et sociale de la population

Langue du texte original: allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2020
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 1462-1800